



Association de gestion du restaurant
Inter-administratif - Cité administrative
Boulevard de France - 91012 Évry-Courcouronnes
secretariat@agriag1.fr

Conseil d'administration 16 décembre 2021 à 10H15 Salle cafétéria du restaurant inter administrations

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présents : M. Rachid Bouabane-Schmitt, M. Jean Boidé, Mme Corinne Le Stum, M. Nicolas Naulin, Mme Emilia Duarte Martins, M. Mehdi Balthazard, Mme Malika Laouès, Mme Isabelle Dolz, M. Jérôme Vialatte.

Excusés : M. Abderrafik Bahmed, Mme Elodie Pétris-William, Mme Giulia Elain, Mme Patricia Harnois, Mme Nadia Issati.

Les membres démissionnaires : M. Emmanuel Pégon, M. Thierry Calaux, Mme Christelle Colnee.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

Sont excusés.

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Mme Keltoum Bouroubi - Cabinet expert-comptable Inextenso.

Le bureau de l'Association s'est réuni ce même jour. M. Jean Boidé, trésorier, a confirmé qu'il valide le budget 2022 à présenter au Conseil d'administration.

1 – MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGRIA

Monsieur le Président a reçu les démissions de M. Emmanuel Pegon, Trésorier, de M. Thierry Calaux, suppléant et de Mme Christelle Colnee qui a changé d'administration. Il convient donc de désigner au moins un remplaçant(e) pour le poste de Secrétaire et de demander à la DSDEN de désigner le remplaçant de Mme Colnee.

Mme Malika Laouès pose sa candidature.

Les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité Mme Malika Laouès, Secrétaire de l'Agria.

2 – BUDGET DE L'EXERCICE 2022

M. Jean Boidé et Mme Keltoum Bouroubi présentent le budget. M. Jean Boidé souligne qu'il s'agit d'une proposition budgétaire très prudente compte tenu des risques liés à la pandémie de COVID. En effet, rien ne permet de dire si la fréquentation augmentera ou si elle baissera brutalement (télétravail, fermeture du restaurant...). La fréquentation annuelle a été estimée à environ 110 000 convives sensiblement égale à celle de 2021.

Aucun investissement n'a été prévu en 2022. La prise en charge des travaux de mise aux normes des plafonds de la cuisine, de la plonge et la réfection des sols sera demandée dans le cadre du budget de la cité administrative.

Une enveloppe de 5 500 € est inscrite pour couvrir les frais d'avocat de la procédure en cours contre l'ancien Président de l'Agria. La somme de 32 000 € sera consacrée à un nouveau contrat de maintenance préventive et curative des matériels de cuisine.

Hypothèses retenues :

- Fréquentation de 110 000 convives.

- Marge par plateau : 0,30 ctmes

- Dotations aux amortissements : correspond aux amortissements des immobilisations présentes au 31/12/2021 et des investissements prévus en 2022.

Dépenses		Recettes	
	Libellés	Budget	
606300	Petit Equipement et fournitures	8 000 €	
611400	Entretien déchets	- €	701 040
	La collecte des déchets est assurée par elior		Elior - Contribution repas
611500	Elior - alimentaire	377 931 €	701 030
	En fonction du taux de marge prévu et du nombre de convives prévus en 2022		Elior - reversions sur ca
611510	Elior - frais fixes admission	355 002 €	701 110
	En fonction du taux de marge prévu et du nombre de convives prévus en 2022		Subventions interministérielles
614000	Charges zha administrative hors matériel	12 000 €	701 210
			Contribution repas
615200	Entretien immobilier	1 000 €	701 310
			Frais de bouche admission
616000	Entretien matériel cuisine	32 000 €	701 410
	Entretien installation gaz cuisine		Alimentaire
616100	Maintenance site internet	3 000 €	708 000
			Refacturation des frais de fonctionn
616600	Assurance	3 000 €	
			Déduction d'une quote part relative aux extérieurs estimé à 2,5%
622000	Expert-comptable	16 000 €	708 000
			Refacturation des investissements
622620	Commissaire aux comptes	3 000 €	
			Déduction d'une quote part relative aux extérieurs estimé à 2,5%
622630	Avocat	5 500 €	768000
			Produits financiers
622680	Assistance administrative Agrilate marché	15 000 €	778000
			Produits exceptionnels
623900	Animation et repas de Noël	- €	781500
			Reprise provision pour risque
626000	Internet	- €	
			Au réel , fin au 31/12/19
627500	Frais bancaires	100 €	787250
			Reprise dotations aux amort dérogat
681120	Dotations aux amortissements	40 399 €	748000
	Immo acquises avant 31/12/16 - 384 €		Subvention Préfecture Région
	Immo acquises en 2016 - 8 085 €		
	Immo acquises en 2017 - 1 711 €		
	Immo acquises en 2018 - 15 027 €		
	Immo acquises en 2019 - 2 554 €		
	Immo acquises en 2020 - 10 213 €		
	Immo acquises en 2021 - 1 825 €		
687250	Dotations aux amortissements dérogatoires	10 700 €	
	Excédent	13 698 €	Déficit
	Total des Dépenses	898 419 €	Total des Recettes
			898 419 €
		733 532	768 221
	Marge		32 689
	Marge par plateau		0,30
			110000

Les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité le budget 2022.

3 – POINT GÉNÉRAL SUR LA PRESTATION DE RESTAURATION

Les changements dans l'équipe d'Elior

L'équipe de restauration a été modifiée suite à des problèmes internes. Dans ce contexte, le chef cuisinier a été remplacé. La qualité de la prestation souffre de cette instabilité et de problèmes de compétence. Il sera demandé à Elior de remédier à cette situation.

La Fréquentation

Elle est globalement en hausse puisqu'elle atteint 600 convives certains jours.

L'offre

Elior va faire évoluer son concept de restauration au début de l'année 2022. Une information plus précise sera transmise.

Les producteurs locaux

A la demande du Président Elios a engagé une démarche de référencement des producteurs locaux essonniers. Les objectifs de développement des produits locaux et bio ne sont pas atteints.

La revalorisation annuelle des prix

Conformément au contrat de restauration conclu entre l'Agria et Elios, les prix appliqués au restaurant et l'admission, due par les convives augmentent automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de l'indice des prix selon une formule inscrite au contrat. Une augmentation de 0,83 % s'appliquera le 3 janvier 2022.

4 – COVID 19 MESURES MISE EN ŒUVRE ET AXES DE PROGRÈS

Les mesures de protection déjà mise en œuvre

La désinfection des mains et le port du masque sont obligatoires dès l'entrée du restaurant. Ces obligations sont respectées par les convives.

Un message de responsabilisation pour s'asseoir en quinconce est posé sur toutes les tables et affiché afin d'éviter d'avoir des convives assis face à face et ainsi se rapprocher des préconisations sanitaires de distanciation. La majorité des convives respectent ces dispositions qui sont difficiles à mettre en œuvre les mardi et jeudi compte tenu de la fréquentation plus importante.

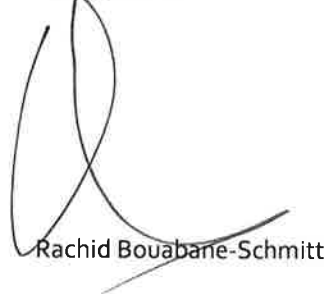
Pour l'instant le restaurant n'est pas un lieu où se sont développés des clusters. Il convient donc de poursuivre et améliorer la mise en œuvre des mesures de protection existantes en maintenant un niveau d'exigence élevé.

Les axes de progrès

- Envoyer un message à toutes les administrations et organismes rappelant les mesures de protection obligatoire que les convives doivent respecter. Ce message sera signé par l'Agria.
- Voir s'il est possible de relayer cette information via Timechef.

**Association de Gestion du Restaurant
INTER ADMINISTRATIF (A.G.R.I.A.)**
Cité Administrative
Boulevard de France
91010 EVRY CEDEX

Le Président



Rachid Bouabane-Schmitt

